

Tarif des audits de l'OCI-CARAH à partir du 01 mars 2024

1. Cotisation par unité d'établissement

Standard Vegaplan & G040 module A ...	75€ ou 60€*1
Codiplan - G040 module C	75€ ou 60€*1
Standard Vegaplan Entrepreneur & G033	171€ ou 276€*2

*1 Si combiné avec G040 module A ...-C

*2 171€ si membre d'agro-service et 276€ si pas membre d'agro-service

2. Audit et certification

G040 module A ... / Standard Vegaplan (*IPM inclus dans le Standard Vegaplan)			
Forfait de base ⁽³⁾	Groupe d'activités de base	Autres groupes d'activités	Tarif supplémentaire
250€	Cultures d'oléagineux-protéagineux, Céréales, Betteraves sucrières, Chicorées	Pommes de terre, Plants de pommes de terre, Semences	35€
		Légumes/Fruits	35€
		Autres	35€
Standard Vegaplan FR (module additionnel au Standard Vegaplan, certification des produits primaires destinés à l'exportation vers la France)			
170€			
Audit intermédiaire ⁽⁴⁾			170€
G040 module C			
Forfait de base ⁽³⁾	Groupe d'activité de base	Autres groupes d'activités	Tarif supplémentaire
200€	Une spéculation animale (bovins ou ovins ou porcs,...)	Par spéculation animale supplémentaire (« hors hobby ») : Ovins, Porcs, Volailles, Cervidés, Lapins, Fourrage pour production propre (obligatoire si pas de module A)	35€
G033/Standard Vegaplan Entrepreneur			
240€			
Audit intermédiaire TAFCA ⁽⁵⁾			75€
G034			
200€ 100 € si inscription avant le 30/06/2024			
CodiplanPlus (audit tous les 18 mois)			
115€			
QFL en sous-traitance pour le Comité du Lait⁽⁶⁾			
150 €	Frais d'audit : Cahier des charges QFL		
50 €	Durabilité QFL		
100 €	Frais d'audit : inspection 18 mois (en cas de non-conformité)		
IPM (Integrated Pest Management) – Wallonie et/ou Flandre			
110€	Si uniquement prairies		
210€	Cultures et prairies		

REDIGE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR	INTITULE
M. Estievenart	AL Plaitin	B Delbecq	OCI_TARIF Version 25
09/02/2024	09/02/2024	09/02/2024	Page 1 sur 2

3. Réduction

Réduction pour audits combinés	G040 A-C/Vegaplan	-50 €
	G040 A et G033 ou G034	-50 €
	G040 A-C et G033 ou G034	-100€
Si une seule spéculation en production végétale (ex : culture de céréales uniquement dans l'exploitation) ou si uniquement certification G040 A sans Standard Vegaplan		-30 €
Réduction pour audits combinés avec une deuxième exploitation (réduction pour chacune des exploitations auditées le même jour. Ex : Epoux/Epouse, deux N° d'entreprise,...)		-30 €

4. Supplément

Audit complémentaire pour lever la ou les non-conformités	Documentaire, sans déplacement	50 €
	Avec déplacement à l'exploitation	75 €
Audit d'extension pour une (des) nouvelle(s) spéculations (pdt, légumes, importation de phyto, ovins, porcs,...)	Documentaire, sans déplacement	50 €
	Avec déplacement à l'exploitation	75 €
Frais de déplacement hors de la Province de Hainaut	0.50 €/km Possibilité d'adaptation si plusieurs audits dans la même région	
Absence ou annulation le jour de l'audit prévu	75 €	

5. Contribution annuelle à l'AFSCA : Bonus (± 60€/an) / Sans Bonus (± 240€/an)

Si toutes vos activités sont certifiées selon les guides sectoriels correspondants, vous bénéficierez du Bonus sur votre contribution annuelle à l'AFSCA.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour les cas particuliers, prenez contact auprès de l'OCI.

Tous les montants repris sur ce document sont actualisables et peuvent être indexés. Ceux-ci se trouvent sur le site internet du Carah (www.carah.be).

OCI-CARAH ASBL
11, Rue Paul Pastur - 7800 Ath
Tél : 068/26.46.97 - Fax : 068/26.46.98 - Mail : oci@carah.be

Les différents montants sont mentionnés Hors TVA

Toutes les factures de l'OCI sont payables au comptant. A partir de la date d'échéance (30 jours date de facture), tout montant impayé entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard équivalant au taux d'intérêt défini à l'art. 5 de la Loi relative à la lutte contre les arriérés de paiement lors des transactions commerciales du 2 août 2002. Lorsque le montant principal de la facture et les intérêts ne sont pas payés dans les 15 jours de l'envoi d'un avertissement, le montant dû est majoré d'une indemnisation forfaitaire conventionnellement fixée à 10% du montant dû à la date d'échéance, avec un minimum de €50,00.

- (3) *Le forfait de base est à comptabiliser pour le « groupe d'activité de base » ou lorsque uniquement une seule activité de la colonne 3 est d'application (ex : uniquement culture de légumes et pas d'autres spéculations). Pour chaque activité supplémentaire « autres groupes d'activités », le tarif supplémentaire doit être ajouté au forfait de base.*
- (4) *Cette évaluation intermédiaire de suivi doit être réalisée au moins 10 mois avant l'échéance de la certification.*
- (5) *Les exigences du « Vegaplan Standard » des Entrepreneurs de Travaux Agricoles & Horticoles pour la Production Primaire Végétale oblige les OCI à réaliser un audit intermédiaire pour l'activité Transport accessoire vers des entreprises certifiées FCA entre les 15^{ème} et les 21^{ème} mois après la date d'entrée en vigueur de votre certificat. Au cours de cet audit intermédiaire, seules les prescriptions applicables au « Transport accessoire FCA » seront contrôlées. Les frais de l'audit Intermédiaire s'élèveront à 75€ HTVA.*
- (6) *Les frais de l'inspection QFL sont facturés à l'agriculteur par le Comité du Lait, ceux-ci seront déduits de la facture de l'OCI_CARAH lors des audits combinés avec d'autres cahiers des charges et/ou guides sectoriels.*